

# Pactes d'associés : avantages et inconvénients ?



Maître Emmanuel Kaepelin

AVOCAT ASSOCIÉ, DELSOL AVOCATS

**A** l'inverse des statuts qui, le plus souvent, définissent les grandes lignes de fonctionnement de la société, rédigé avec soin, le pacte entre associés est l'accord permettant de prévenir la plupart des situations qui pourraient conduire à des conflits.

Usuellement, le pacte définit avec précision les hypothèses de transfert d'actions, les droits d'information ou les engagements individuels de telle ou telle catégorie d'associé (fondateur/entrepreneur, cadres, investisseurs, etc.). Le pacte permet en outre d'organiser la gouvernance de la société. C'est également dans le pacte que l'on définit les motivations des associés à entreprendre dans une société commune ou que l'on

précise quelles sont les conditions et modalités qui peuvent conduire les associés à se séparer.

## Éviter les contentieux

Il n'y a donc que des avantages à conclure un pacte qui évitera les contentieux entre associés dans la plu-

part des cas et qui permettra de mieux appréhender l'issue du différend dans les autres cas.

Avec le développement de la société par actions simplifiée qui autorise les associés à introduire pratiquement toutes les dispositions d'un contrat dans les statuts, il n'est pas rare que le contenu du pacte d'associés soit intégré dans les statuts. Toutefois, maintenir un pacte d'associés séparé des statuts permet de lui conserver un caractère confidentiel puisque seuls les statuts sont publiés au greffe du tribunal de commerce. Si longtemps la jurisprudence commerciale a accordé plus de force contractuelle aux statuts qu'au pacte, la confirmation de la validité des clauses d'exécution forcée permet désormais de signer des pactes plus faciles à faire exécuter et à rendre opposable à la partie défaillante.

### DELSOL AVOCATS

11 quai André Lassagne  
CS 50168  
69281 Lyon Cedex 01  
04 72 10 20 30  
www.delsolavocats.com

### DOMAINES D'INTERVENTION :

- > Droit des sociétés / Fusions-Acquisitions
- > Organisations non lucratives/ Entrepreneuriat social
- > Droit social / Protection sociale
- > Droit fiscal
- > Contentieux des affaires
- > Droit immobilier
- > Droit public
- > Sciences du vivant